

La Chronique de L'Oppidum

Bonne année
2018 !

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 107 - DÉCEMBRE 2017
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT
Directeur de publication : Philippe Gras - Dépôt légal : quatrième trimestre 2017



Association pour la
Sauvegarde des Côtes de
Clermont-Chanturgue

81 rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Fd

Courriel :
ascot@gergovie.fr

Sites Internet
www.cotes-de-clermont.fr
www.gergovie.fr

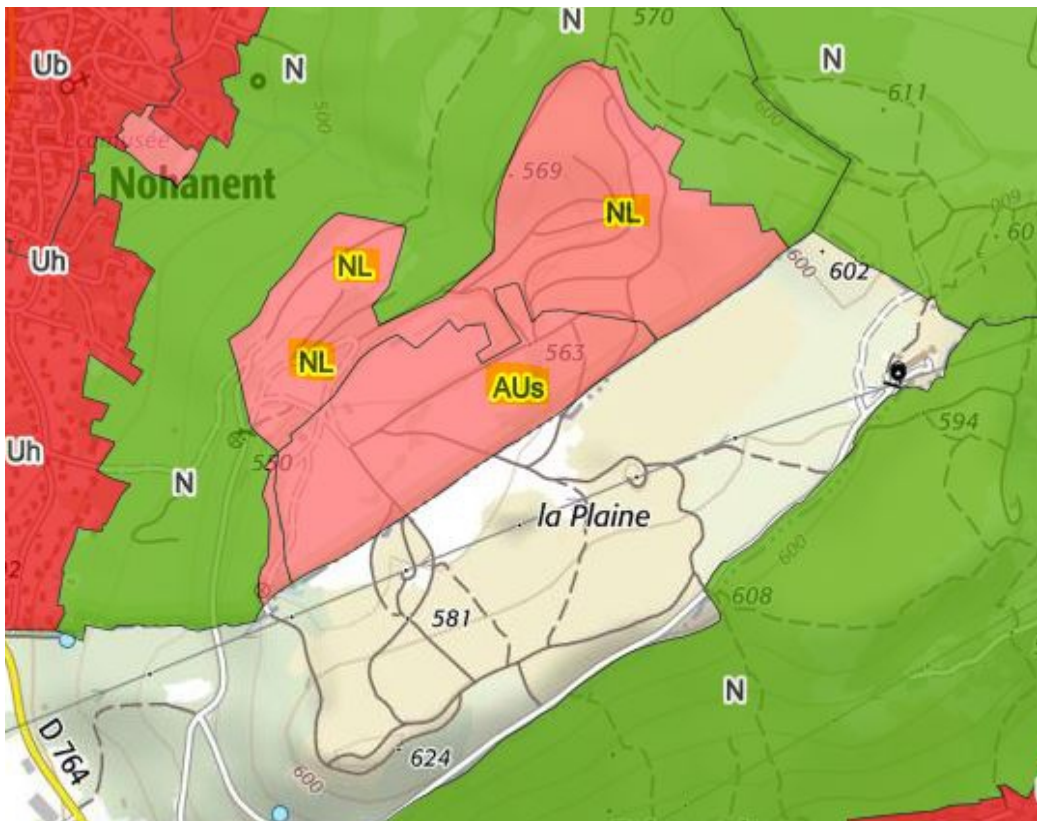
Contre tout projet de centrale photovoltaïque sur les Côtes, pour un ENS incluant l'ensemble du site

Dans l'éditorial de la dernière Chronique, nous avons retracé à grands traits l'action de l'ASCOT contre le projet de parc photovoltaïque de la société NOVEO sur l'ancienne carrière des Côtes. Ce projet, porté par la précédente municipalité de Nohanent, était pourtant incompatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) qui y préconisait un « espace à enjeux paysagers, écologiques et récréatifs ».

Si ce projet ne put finalement se réaliser, une étape importante fut cependant franchie puisqu'environ 14 hectares de la zone NL (zone naturelle dominante loisirs) furent converties en zone AUs (zone de production d'énergie solaire) lors d'une révision simplifiée du PLU de Nohanent ! Ce qui laissait la porte ouverte à d'autres initiatives de ce genre...

Si la première à se manifester ouvertement, il y a un peu plus d'un an, fut la coopérative Combrailles Durables (cf. Chronique N° 106 pp. 1-4), il était évidemment à craindre que d'autres projets voient le jour. Tel est le cas du récent projet (dossier du 13 novembre 2017 remis à la mairie de Nohanent) mené conjointement par le groupe VALECO¹ et la SBC (Société des Basaltes du Centre) Holding ! Ce projet se situerait notamment sur les parcelles appartenant à la SBC sur la commune de Nohanent (soit 9,7 hectares), pour majeure partie dans le secteur AUs.

(Suite à la page suivante)



Extraits des PLU de Nohanent, Blanzat et Clermont-Fd centré sur l'ancienne carrière (le futur PLU de Durtol est en cours d'élaboration)

SOMMAIRE

Éditorial.....	1 à 2
Actualités des Côtes	3 à 7
Brèves.....	7
Adhésion/abonnement....	7
Billet Nature.....	8 à 9
Le site archéologique des Côtes-Fleuries.....	10 à 12

À la démarche relativement transparente de Combrailles Durables, voulant associer les collectivités et les associations à son dessein, un autre projet de nature entièrement privé a ainsi été élaboré en toute opacité. Ce projet montre cependant un certain dilettantisme dans son élaboration, puisque sur les 9,7 hectares envisagés, 4,4 hectares ne sont pas en zone AUs mais en NL !

Ces deux projets déclarés de parc solaire ont profité de l'attentisme de Clermont Communauté depuis sa délibération du 26 octobre 2007 concernant la « vocation de l'ancienne carrière de basalte » du site des Côtes, qui s'était traduit par un vote majoritaire du Conseil communautaire en faveur d'un « parc » de loisirs nature appelé « parc rustique » (Conseil ayant suivi l'avis favorable de la Commission Cadre de vie du 25/07/2007).

Après l'arrêt de l'exploitation de la carrière en janvier 2004 et la remise en état partielle du site par la SBC (notamment l'adoucissement des pentes du front de taille et la plantation d'arbres), le Conseil communautaire avait pourtant tenu le cap en confiant au cabinet Sycomore un diagnostic sur l'aménagement de l'ancienne carrière – diagnostic rendu en mars 2006 sous le titre « *Étude de définition de la vocation future de l'ancienne carrière de basalte du site des Côtes* » – et en votant dès l'année suivante pour le projet de « parc rustique » découlant de cette étude.

Cette option de « parc rustique » était conforme au SDAU (document d'urbanisme de l'époque précédant le Schéma de Cohérence Territoriale dit SCoT) qui définissait l'ancienne carrière comme « espace à enjeux paysagers, écologiques et récréatifs ».

Ce début encourageant pour l'aménagement de l'ancienne carrière ne fut toutefois pas suivi d'effet, les raisons souvent avancées étant la complexité du foncier. Or, outre que de nombreux outils de maîtrise foncière existent (comme l'a notamment montré le travail d'étudiants du centre AgroParis Tech de Clermont-Ferrand : « Vers le renouveau des Côtes de Clermont » MS ACTERRA, 2014 - cf. Chronique N° 93 pp. 2-3), le foncier est nettement moins complexe sur le secteur de la carrière, spécialement sur la partie relevant de la commune de Nohanent, puisqu'une majorité de parcelles appartiennent au carrier et à ses diverses sociétés.

De quoi faciliter une opération de maîtrise foncière pour la communauté urbaine, d'autant plus que la SBC, représentée à l'époque par son PDG Jacques Chambon, s'était engagée à céder à la collectivité les terrains lui appartenant pour le franc symbolique ; la collectivité, en l'occurrence Clermont Communauté, devant bien entendu en faire la demande. Cet engagement figure dans plusieurs documents officiels : dans le dossier de demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation (janvier 1997) à 3 reprises, dans le mémoire en réponse du carrier (1998) suite à l'enquête publique de la demande de renouvellement et enfin dans une lettre du 24 avril 2007 de M. le Préfet à l'ASCOT.

Le conseil de Clermont Communauté (devenu Clermont Auvergne Métropole) avait donc et a encore toutes les cartes en main pour agir, concrétiser son vote de « parc rustique » et respecter enfin les orientations des documents d'urbanisme concernant la carrière, à savoir celles du SCoT du Grand Clermont (adopté en novembre 2011) : « pôle à potentiel touristique et récréatif à renforcer » pour l'espace de l'ancienne carrière, « Cœur de nature d'intérêt écologique à prendre en compte » pour l'ensemble du plateau des Côtes et « site paysager remarquable à protéger et à valoriser » pour la totalité du site des Côtes.

Les élus de Clermont Auvergne Métropole doivent donc reprendre les rênes et se prononcer officiellement sur les différents projets de parc photovoltaïque (VALECO¹, Combrailles Durables...) sur l'espace de l'ancienne carrière, mais également prendre position sur l'extension de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Côtes – aujourd'hui situé sur le seul territoire de Clermont-Ferrand – aux quatre autres communes², y compris la carrière.

L'ASCOT ne peut en effet concevoir un ENS sans le site de la carrière, déjà remarqué, il y a une douzaine d'années, pour ses remontées biologiques tant sur ses zones humides, de types variées, que sur des milieux plus secs comme les zones enherbées à l'aspect de prairie ou les milieux boisés, en particulier ceux des pentes (cf. « Le Billet Nature » pp. 8-9).

¹ La SAS VALECO, dont le siège social se situe à Montpellier et qui dispose d'un capital dépassant 11 millions d'euros (chiffre d'affaires 2016 = 11.955.900,00 €), se présente comme « un acteur majeur du secteur énergétique français, soutenu depuis 2008 par un actionnaire institutionnel : la Caisse des Dépôts et des Consignations » (la CDC, organe financier de l'État, possède ainsi plus du tiers du capital de VALECO). Le groupe VALECO a réalisé de nombreux projets dans le domaine des « énergies renouvelables », principalement le solaire et l'éolien, dont plusieurs installations de panneaux photovoltaïques au sol, en particulier dans d'anciennes carrières... (plus d'informations sur www.groupevaleco.com). Il s'agit donc d'une entreprise d'une toute autre envergure que la coopérative Combrailles Durables : cf. Chronique N° 106 pp. 1-4).

² À ce sujet, M. Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand et président de Clermont Auvergne Métropole, s'est récemment déclaré favorable à l'extension de l'ENS à l'ensemble du site des Côtes (cf. actualités p. 5). Rappelons que M. Flavien Neuvy, maire de Cébazat, s'est officieusement prononcé en ce sens en réponse à un courrier de l'ASCOT (cf. Chronique N° 105 p. 19).



Actualités des Côtes

Rencontres en relation avec la vocation de l'ancienne carrière, le projet de parc photovoltaïque et la problématique d'extension de l'ENS

- Entretiens avec M. Laurent Ganet, maire de Nohanent

L'ASCOT a rencontré à plusieurs reprises M. Laurent Ganet, maire de Nohanent, à sa permanence, pour évoquer les différents dossiers concernant le site des Côtes, à savoir l'extension de l'Espace naturel sensible (ENS) à l'ensemble du site et la vocation de l'ancienne carrière de Durtol-Nohanent (exploitée pendant près de 50 ans par la Société des Basaltes du Centre) :

- ➔ Pour le premier point, nous avons insisté sur l'intérêt qu'il y aurait pour les 4 communes concernées (dont Nohanent) par le massif des Côtes de s'engager sur la voie tracée par la commune de Clermont-Ferrand pour aboutir à un ENS communautaire. Ceci d'autant plus que M. Olivier Bianchi, président de Clermont Auvergne Métropole, y est tout à fait favorable et l'a même déclaré lors de son discours d'inauguration du séminaire des CEN (cf. p. 5). Dans les premiers échanges sur le sujet, aucun des maires concernés ne sembleraient, selon M. Ganet, s'y opposer.

Nous avons fait savoir à M. Ganet que l'ASCOT souhaitait que cela aboutisse dans le mandat actuel des équipes en place.

En effet, depuis la réalisation du réseau de promenade du site des Côtes par Clermont Communauté, seule la municipalité de Clermont s'est engagée plus en avant en obtenant la création de l'ENS des Côtes pour lequel l'élaboration du plan de gestion est en cours.

Pour rappel, nous avons adressé (en avril 2017) aux maires de Cébazat, Blanzat, Durtol et Nohanent un courrier pour connaître leurs intentions sur ce point. Seul M. Flavien Neuvy, maire de Cébazat, nous avait ouvertement répondu qu'il était favorable à un ENS s'étendant à l'ensemble du site des Côtes (cf. Chronique N° 105 p. 19).

- ➔ Pour le second point, concernant la carrière, nous avons rappelé à M. Ganet que suite à l'arrêt de son exploitation en 2004, une étude réalisée par le cabinet Sycomore (mars 2006) avait conduit les élus de Clermont Communauté à choisir (le 26 octobre 2007) le scénario de « parc rustique » pour la vocation de la carrière. Choix confirmé en novembre 2011 par les orientations du SCoT du Grand Clermont qui retient sur cet espace un « pôle à potentiel récréatif ou touristique à renforcer ». L'ASCOT avait d'ailleurs proposé de retenir cet emplacement pour le Centre muséographique dédié à l'archéologie et à l'environnement de Clermont Communauté (cf. Chronique N° 90 pp. 2-6).

Nous avons surtout rappelé l'engagement du carrier de cession de ses terrains à la collectivité pour le franc symbolique et apporté les 3 documents officiels attestant de cet engagement :

- ✓ dans le dossier de demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation (signé par le carrier, PDG de la SBC, Jacques Chambon, en date du 15 janvier 1997) à 3 reprises,
- ✓ dans le mémoire en réponse du carrier (1998) au rapport des commissaires enquêteurs suite à l'enquête publique concernant la demande de renouvellement d'exploitation du carrier,
- ✓ dans une lettre de M. le Préfet à l'ASCOT (en date du 24 avril 2007), qui confirme la validité de cet engagement : « Monsieur CHAMBON que j'ai saisi de cette question, vient de me faire savoir qu'il maintenait sa proposition de rétrocession des terrains à toute collectivité qui en émettrait le désir ».

L'arrêté préfectoral du 19 janvier 1998 et l'arrêté préfectoral complémentaire du 9 février 1999 ont été pris, en considération et au vu des engagements de remise en état et de cession à la collectivité des terrains exploités depuis 1973.

D'autant plus que M. Roger Quilliot, dans une lettre au préfet, avait fait connaître la position de son conseil municipal qui s'était prononcé pour l'arrêt de la carrière en 1998.

Pour nous ASCOT, qui avons été en première ligne dans ce combat pour l'arrêt de la carrière (en engageant diverses procédures judiciaires envers le carrier), il nous paraît important de rappeler à la collectivité cet engagement.

C'est donc à la Métropole et à leurs représentants élus de le faire respecter. Il serait absolument anormal que la collectivité soit privée de son dû !

Nous avons fait part à M. Ganet de nos inquiétudes devant les projets concernant cet espace, qui ne tiennent pas compte des différentes orientations de la communauté et de la richesse des biotopes (plusieurs zones humides, pelouses sèches, bosquets...) qui témoigne d'une colonisation rapide d'un milieu minéral pourtant anthropisé.

Nous avons expliqué à M. Ganet que l'ASCOT s'est opposée aux différents projets de parc photovoltaïque et **s'opposera au dernier en date du groupe VALECO** car nous sommes convaincus qu'il y a mieux à faire dans le cadre de la Métropole avec un projet tenant compte des orientations des collectivités locales.

Clermont Auvergne Métropole doit reprendre la main pour stopper ce projet, faire respecter l'engagement du carrier de céder ses parcelles (plusieurs dizaines d'hectares) à la collectivité.

Elle doit prendre les initiatives nécessaires pour obtenir l'extension de l'ENS (incluant la carrière) puis élaborer en concertation un projet à vocation pédagogique et scientifique concrétisant « le parc rustique » et « le pôle récréatif ou touristique à renforcer ».

Enfin, nous avons fait part à M. Ganet, que nous remercions chaleureusement pour sa disponibilité et son écoute attentive, de toute notre détermination et de notre soutien pour atteindre ces objectifs. (J.-L. A.)

- Entretien avec M. Roger Gardes, vice-président de Clermont Auvergne Métropole

L'ASCOT a demandé une réunion avec **M. Roger Gardes**, maire de Saint-Genès-Champanelle, au titre de ses responsabilités auprès de **Clermont Auvergne Métropole (vice-président en charge de l'Urbanisme, Espaces naturels, Cours d'eau, Tourisme et Partenariats institutionnels)** : cette collectivité est directement concernée par le projet photovoltaïque sur le site de la carrière de Nohanent.

Le 5 décembre, M. Gardes a pu ainsi entendre Jean-Louis Amblard, accompagné de Yves Poss, exposer l'action continue de l'ASCOT pour que le site de la carrière reste un milieu naturel. Les engagements pris, à l'époque, de rétrocession des parcelles à la collectivité par le carrier lui ont été présentés. Ainsi que le projet actuel d'implantation photovoltaïque sur 9,7 ha, partie sur une zone prévue par le PLU, partie sur des zones classées nature.

M. Gardes a bien entendu la position de l'ASCOT. Il en parlera avec les deux maires concernés, de Nohanent et Durtol, ainsi qu'à M. Olivier Bianchi, le président, et à M. Laurent Ledieu, son collaborateur qui suit le dossier. Et également à M^{me} Odile Vignal, vice-présidente, en charge de l'Habitat, de l'Environnement et du Développement durable, pour savoir comment avancer l'instruction de ce projet. (Y. P.)

Nouvelles du LIDAR : rencontre avec le CEN et Pierre Boivin

Le **29 septembre**, dans les locaux du CEN, à Riom, Jean-Louis Amblard, Georges Laroche et Yves Poss ont participé pour l'ASCOT à une réunion pour faire le **point sur les premières données Lidar**. Le CEN était représenté par Lucie Lecorguillé et Vincent Legé.

M. Pierre Boivin a présenté ses premières observations portant surtout sur la **géomorphologie** et la mise en évidence de différents phénomènes géologiques, glissements de terrain et solifluxion, affectant particulièrement les flancs de Chanturgue. L'exploitation des données LIDAR permet donc d'ores et déjà **d'enrichir les connaissances** sur le plan de la **géologie** du site. Elle apportera, sans aucun doute, de précieuses informations sur l'**hydrographie**, le **parcellaire**, le **patrimoine vernaculaire et archéologique**.

Nous avons convenu de contacter à cet effet des scientifiques intéressés pouvant traiter ces données. Yves Poss a ainsi sollicité le professeur **Yves Michelin**, enseignant l'agronomie et les paysages à VetAgro Sup (site de Clermont), pour l'occupation des sols. De leur côté, Jean-Louis Amblard et Philippe Gras ont rencontré le 11 décembre **M. Bertrand Dousteysier**, ingénieur de recherches en archéologie à la Maison des Sciences de l'Homme et spécialiste du LIDAR. En raison d'une importante charge de travail et de nombreuses recherches à superviser, M. Bertrand Dousteysier nous a répondu qu'il ne pourrait malheureusement pas entreprendre des investigations sur les données LIDAR du site des Côtes. Il nous a néanmoins indiqué des pistes telles la possibilité d'obtenir des financements pour le traitement complet des données LIDAR et les coordonnées d'un archéologue pouvant être, d'après le thème de ses recherches, intéressé par les Côtes. (J.-L. A. / P. G.)

Séminaire national des Conservatoires d'espace naturels (CEN) du 11 au 14 octobre à Clermont-Fd : Olivier Bianchi soutient un projet global pour les Côtes

M. Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand et président de Clermont Auvergne métropole, a été invité pour l'ouverture du Congrès national de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, à Polydôme, le 12 octobre dernier.

Son discours a témoigné du partenariat que la ville de Clermont-Ferrand a noué avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne. Celui-ci gère déjà plusieurs sites sur la commune. Et le maire lui a confié la préparation du **plan de gestion de l'espace naturel sensible des Côtes** de Clermont.

À ce propos, **M. Olivier Bianchi a souhaité que la démarche soit étendue sur l'ensemble des Côtes : il s'est engagé à en présenter l'intérêt aux quatre maires concernés, de Durtol, Nohanent, Cébazat et Blanzat**, pour tenter de les en convaincre.

Lors de ce séminaire, le **13 octobre**, deux conférences techniques et thématiques (théorique le matin et sur le terrain l'après-midi) intitulées « **Ville et nature, comment mieux tricoter les franges** » ont été illustrées par le site des Côtes.

Le matin sont intervenus **M. Raymond Amblard**, membre du Conseil de développement du Grand Clermont, **M^{me} Lucie Lecorguillé** pour le CEN et **M. Nicolas Bonnet** pour la ville. L'après-midi, une **quarantaine de participants** se sont retrouvés sur les flancs du plateau de **Chanturgue** pour une lecture de paysage « in situ ».

À noter que parmi les sorties proposées pour le 14 octobre figuraient une randonnée pédestre (à la journée) sur les Côtes, malheureusement annulée faute de participants. (J.-L. A.)

L'ASCOT rencontre un collaborateur du cabinet d'Olivier Bianchi

Le 25 septembre à la Maison des sports, l'ASCOT a assisté à une réunion de bilan de mandat du maire de Clermont-Ferrand Olivier Bianchi, où nous sommes intervenus sur les **problématiques de l'accès à Chanturgue**, sur **la police de l'environnement** (cf. Chronique N° 106 pp. 1-2) et sur **le plan de gestion de l'ENS**.

À l'issue de la réunion, un collaborateur du cabinet du Maire, M. Laurent Ledieu, nous a proposé de convenir d'un rendez-vous pour faire le point sur l'ensemble des problèmes concernant les Côtes. Il souhaitait connaître l'association, mais aussi se renseigner sur ses actions, et les projets actuels sur l'espace des Côtes.

Jean-Louis Amblard et Yves Poss ont eu un entretien prolongé avec lui le **26 octobre**.

L'activité de l'ASCOT, et son histoire, lui ont été exposées. Puis **l'implication dans la préparation du plan de gestion de l'espace naturel sensible**, en proximité étroite avec le Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne, à qui la Mairie de Clermont-Ferrand a confié cette étude. Et enfin, longuement, **le dossier de la carrière de Durtol- Nohanent** : son aménagement revient d'actualité, avec **le projet privé d'installation photovoltaïque**. La situation foncière a été expliquée, ainsi que la décision de principe d'y aménager un parc rustique, à partir du diagnostic établi par le cabinet Sycomore. Les références administratives correspondantes ont été remises en séance.

M. Laurent Ledieu a découvert le sérieux de l'ASCOT dans l'instruction des affaires. Cela lui permettra de reprendre ce dossier à partir de ses propres archives. Il a annoncé qu'un nouveau chargé de mission aurait, dès janvier, compétence sur l'aménagement des Côtes. Celui-ci s'impliquera en priorité sur le plan de gestion de l'ENS sur le territoire de Clermont-Ferrand. Mais son recrutement par l'agglomération lui permettra, le moment venu, d'assumer son élargissement à l'ensemble des cinq communes. (J.-L. A. / Y. P.)



« *Lecture de paysage* » près du sommet de Chanturgue
Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT - 13 octobre 2017

Journées européennes du patrimoine

Le dimanche 17 septembre, l'ASCOT participait, comme chaque année, aux journées européennes du patrimoine. Malgré un temps peu favorable, pluvieux, venteux, une trentaine de visiteurs ont répondu présent sur l'ensemble de la journée (l'article ci-dessous, paru une semaine plus tard dans le quotidien local, est tiré d'un texte écrit par Christiane Jalicon). (P. G.)

CÔTES DE CLERMONT ■ L'Ascot a fait découvrir les trésors archéologiques

Leçon d'histoire ancienne sur le terrain

Le temps pluvieux de ce deuxième jour des Journées du patrimoine n'avait pas découragé les amateurs d'archéologie qui se sont déplacés sur le plateau des Côtes de Clermont.

Les explications très documentées de Philippe Gras et Jean-Louis Amblard, référents archéologie de l'Ascot ont éclairé les visiteurs sur les découvertes de Paul Eychart, notamment le « fanum » (temple gallo-romain) inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

À l'abri des intempéries, une exposition présentait l'activité de l'association en faveur du site ainsi qu'un aperçu de l'exceptionnelle biodiversité des



ARCHÉOLOGIE. Passionnés des côtes et de ses trésors, les bénévoles aiment parler de ce lieu chargé d'histoire.

Côtes de Clermont. À la faveur d'une éclaircie arrivée à point nommé, c'est autour de la table paysa-

gère, face au Puy de Chanturgue qui fait partie intégrante du site, que Christian Signoret a expli-

qué avec talent le déroulement de la bataille de Gerゴvie selon la thèse de Paul Eychart. ■

La Montagne, édition Clermont Métropole - 23 septembre 2017

Balade sur les Côtes avec les membres du centre de loisirs de Cournon

Contactée par M^{me} Catherine Lotis, responsable de la section randonnée (groupe « randos douces ») du centre de loisirs de Cournon, l'ASCOT a eu le plaisir d'accompagner et de guider les **22 participants** pour une **lecture de paysage** et une découverte du **patrimoine archéologique du site des Côtes**. Merci pour l'intérêt et l'écoute manifestés par nos amis cournonnais qui ont ainsi pu profiter d'une météo exceptionnelle et de magnifiques panoramas sur la Chaîne des Puys, le bassin clermontois et la plaine de Limagne. (J.-L. A.)

LOISIRS ■ Des randonnées hebdomadaires avec le Centre de loisirs œuvres laïques de Cournon d'Auvergne

Les marcheurs en balade éducative sur les Côtes de Clermont

Le groupe de marche du Centre de loisirs œuvres laïques sait profiter, en balade hebdomadaire, de la clémence automnale et du savoir des défenseurs du territoire.

Sur les Côtes de Clermont-Ferrand, Jean-Louis Amblard, membre actif de l'Ascot, Association de sauvegarde des Côtes de Clermont, leur a fait connaître les richesses patrimoniales du lieu et les a sensibilisés à la nécessaire protection et la mise en valeur de l'ensemble du site.

Pour ce faire, « les élus doivent, selon l'Ascot, mettre fin aux nuisances sur certains secteurs ». Des nuisances à l'instar « de dépôts sauvages, d'engins motorisés sur le site et les sentiers malgré des arrêtés municipaux les interdisant ».



RANDONNÉE. Les marcheurs en balade avec l'Ascot, Association de sauvegarde des Côtes de Clermont.

Le site des Côtes doit rester un espace naturel pour des activités de découverte douces telles que la randonnée pédestre ou encore le VTT.

Sensibilisation à la protection du site

Ainsi que des activités à vocation pédagogique, comme le souligne l'Ascot, « en contradiction bien évidemment avec différentes activités motorisées ou pas pour le plaisir d'une minorité au détriment de la grande majorité des usagers du site ».

Un message bien reçu par les randonneurs. ■

La Montagne, édition Limagne - 16 octobre 2017

En raison de la petitesse des caractères, nous reproduisons ci-dessous cet écrit de La Montagne :

« Le groupe de marche du Centre de loisirs œuvres laïques sait profiter, en balade hebdomadaire, de la clémence automnale et du savoir des défenseurs du territoire.

Sur les Côtes de Clermont-Ferrand, Jean-Louis Amblard, membre actif de l'Ascot, Association de sauvegarde des Côtes de Clermont, leur a fait connaître les richesses patrimoniales du lieu et les a sensibilisés à la nécessaire protection et la mise en valeur de l'ensemble du site.

Pour ce faire, « les élus doivent, selon l'Ascot, mettre fin aux nuisances sur certains secteurs ». Des nuisances à l'instar « de dépôts sauvages, d'engins motorisés sur le site et les sentiers malgré des arrêtés municipaux les interdisant ». Le site des Côtes doit rester un espace naturel pour des activités de découverte douces telles la randonnée pédestre ou encore le VTT.

Ainsi que des activités à vocation pédagogique, comme le souligne l'ASCOT, « en contradiction bien évidemment avec différentes activités motorisées ou pas pour le plaisir d'une minorité au détriment de la grande majorité des usagers du site ».

Un message bien reçu par les randonneurs. »

BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVE

Alambic du Comité d'Animation des Côtes de Chanturgue.

Cette année, les conditions météorologiques de ce samedi 2 décembre n'ont pas permis à l'alambic de venir s'installer sur la place de La Glacière. Privés des effluves, les badauds, venus malgré le froid faire leur marché, ont pu toutefois commander et déguster le traditionnel saucisson cuit à l'alambic. En effet, si l'alambic habituel n'a pu être déplacé, les saucissons ont pu être cuits à l'alambic le plus proche et proposés à la vente par les bénévoles du Comité qui avaient installé leur barnum.

Merci à Philippe Pras pour son invitation et au Comité d'Animation qui perpétue cette tradition si chère à leur ancienne présidente Chantal Pras, malheureusement disparue il y a quatre mois (cf. Chronique N° 106 p. 16).

Nouvelle BD sur Gergovie (suite)

Paru dans la Chronique précédente, notre article consacré à la récente BD sur Gergovie a fait réagir son éditeur et co-scénariste Thierry Lemaire alias Ériamel, qui nous reproche principalement de qualifier sa version de la bataille d' « imaginaire » au lieu de « plausible ».

Il nous a ainsi fait parvenir deux courriels dans lesquels il défend les hypothèses retenues en nous opposant ses arguments, ce qui prouve sa volonté de débattre, chose à laquelle nous sommes sensibles.

Nous lui répondrons vraisemblablement dans la prochaine Chronique, ce que nous n'avons pu faire dans la présente faute de temps.



« La Chronique de L'Oppidum » N° 107 – Décembre 2017

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT – Directeur de publication, rédacteur en chef : Philippe Gras.

Anciens directeurs de publication : Vincent Quintin (1991-2002) – Yves Anglaret (2002-2014).

Ont collaboré à ce numéro :

Auteurs des textes : Éditorial (Philippe Gras) / Actualités des Côtes (Jean-Louis Amblard, Yves Poss, Philippe Gras) / Brèves (Jean-Louis Amblard, Philippe Gras) / Le billet Nature (Yves Poss) / Le site archéologique des Côtes-Fleuries (Philippe Gras).

Réalisation informatique : Philippe Gras.

Adhésion à l'ASCOT

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

O **Souhaite adhérer à l'ASCOT** (règlement par chèque à l'ordre de ASCOT). Une carte d'adhérent et un reçu fiscal me seront adressés en retour. **Comprend l'abonnement à « La Chronique de l'Oppidum » (4 numéros par an).**

Adhésion annuelle : 20 €

Membre bienfaiteur : 40 € ou plus

ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 238 bis du CGI

O Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).

Merci de nous indiquer votre courriel afin de bénéficier d'une Chronique en couleur

La nature et la carrière

Les froidures sont venues. Les Côtes sont toutes blanches de neige.

Les couleurs automnales ont disparu, fini le flamboiement jaune d'or des érables.

Le billet Nature
d'YVES POSS



Photos David Busti, ENS de Lyon

Le Bonnet d'évêque, fruit du fusain

Il faut être vigilant pour retrouver, au bord des chemins, les bonnets d'évêque des fusains : le mauve de ces capsules laisse entrevoir, lorsqu'elles éclatent, des grains d'un orange luisant. Ne restent guère accrochées que les feuilles, marcescentes, des chênes pubescents : elles ne s'envoleront qu'au premier printemps, pour laisser éclater les bourgeons au début de l'année.

En attendant que passent les frimas, pourquoi ne pas retrouver dans la lecture la flore et la faune de nos Côtes ?

Par exemple à propos du site de l'ancienne carrière : il y a plus de dix ans, le cabinet Sycomore a décrit les divers aspects naturels du site¹, pour préparer sa vocation future : il répondait à une demande de la collectivité.

Bien des riverains présumant que l'extraction du basalte n'a laissé qu'un milieu minéral, où les ébats des engins motorisés, à deux ou quatre roues, n'ont pu qu'éloigner un peu plus toute trace de vie.

Bien à tort.

La remontée biologique y connaît une forte dynamique : la diversité des espèces, des paysages qui peuvent s'y rencontrer est une très bonne surprise. La reconquête se poursuit, et continuera, pour peu que de nouvelles dégradations n'y soient pas entreprises.

Que disait l'étude Sycomore ?

« De nombreux sous espaces s'articulent autour d'une plate-forme centrale. Ils offrent des ambiances paysagères très variées. »

La carrière est d'abord un remarquable balcon sur la partie nord de la faille de Limagne, avec des vues sur le glacis, vers Sayat. C'est certainement l'un des plus beaux points de vue sur cette partie de l'agglomération.



« La rase qui collecte les eaux de surface voit ses bords envahis de saules, de quelques bouleaux et d'aulnes »

Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT - 2015

De plus, lorsque l'on monte au-dessus de la carrière, on a des vues plongeantes sur Clermont qui s'étale au pied du plateau : elles offrent la meilleure vision pour comprendre et apprécier l'histoire de la ville et son développement.

Depuis le fond de la carrière, et depuis le replat de l'ancien poste, s'ouvrent des vues originales sur le Puy de Dôme : le spectateur est directement en prise avec la montagne, qui émerge du plateau d'Orcines. Paysage rare dans l'agglomération, où la silhouette de la montagne est vue sans urbanisation à ses pieds.

Le fond de la carrière est divisé en deux parties distinctes, recoupées par une rase : ce sont des espaces minéraux, d'une certaine dureté qui leur donne du caractère, une image originale avec une forte valeur d'évocation désertique.

¹ « Étude de définition de la vocation future de l'ancienne carrière de basalte du site des Côtes », Diagnostic, réalisée par Sycomore à la demande de Clermont Communauté, mars 2006.

Mais, paradoxalement, à côté de ces espaces largement ouverts, des espaces plus refermés, moins bouleversés conservent une très forte qualité d'ambiance.

Deux petites falaises rocheuses conservent des affleurements rocheux verticaux, couverts d'orpins et autres végétaux rupicoles.

La rase qui collecte les eaux de surface voit ses bords envahis de saules, de quelques bouleaux et d'aulnes.

Les deux bassins d'orage, peu profonds, gardent toujours un peu d'eau, et sont très favorables à la reproduction des amphibiens : pas moins de sept espèces y ont été reconnues, tritons, grenouilles, ou certaines, assez rares, comme les crapauds accoucheur ou calamite. Ces batraciens ont attiré les couleuvres à collier. De très nombreuses libellules y virevoltent. Les phragmites et typhas massettes qui envahissent le bassin en longueur appauvrissent probablement cette faune batracienne. Chevreuils, sangliers, renards descendent du plateau jusque vers ces espaces humides.



Demoiselle, de l'espèce Agrion élégant (Ischnura elegans), dans une zone humide de l'ancienne carrière des Côtes

Photographies de J.-L. Amblard / ASCOT - 2015



Crapaud calamite

Dessin de Noël Guillaoux

dans C. Bouchardey "Espaces naturels et faune du Grand Clermont" p. 160 / avec l'aimable autorisation de C. Bouchardey et N. Guillaoux

Les deux bassins creusés pour servir de réserve d'eau sont plus profonds. Leurs pentes se sont boisées. Toujours en eau, ils contiennent carpes, gardons et brochets.

Un troisième bassin a été aménagé dans le lit du ruisseau qui descend vers Nohanent. Situé en milieu forestier, il accueille truites et gardons.

Les pentes réaménagées sont dans une dynamique de reconquête. Depuis les semis de fétuque et d'ivraie effectués lors de la remise en état, la dynamique végétale a joué, et les espèces pionnières s'installent, y compris arbustives ou arborées dans les stations les plus favorables : frênes, saules et buddleias.

Le plateau de l'ancien poste d'enrobé a été engazonné après exploitation : ce milieu ouvert à l'aspect de prairie est aussi en pleine dynamique, qui offre un remarquable complément aux milieux boisés des pentes : de nombreux insectes et oiseaux s'y nourrissent, à proximité des espaces plus protégés où ils savent trouver un refuge. »

Telle était la description il y a dix années.

Que sont devenues ces multiples biocénoses dans leur reconquête des milieux ?

N'y a-t-il pas de véritables découvertes à y rechercher ?

Vivement le printemps !



Sur les bords de la carrière, la reconquête de la végétation

Photographie de Y. PONS / ASCOT - décembre 2017

Le site archéologique des Côtes-Fleuries

Découvertes archéologiques de Paul Eychart aux abords de la rue des Côtes-Fleuries

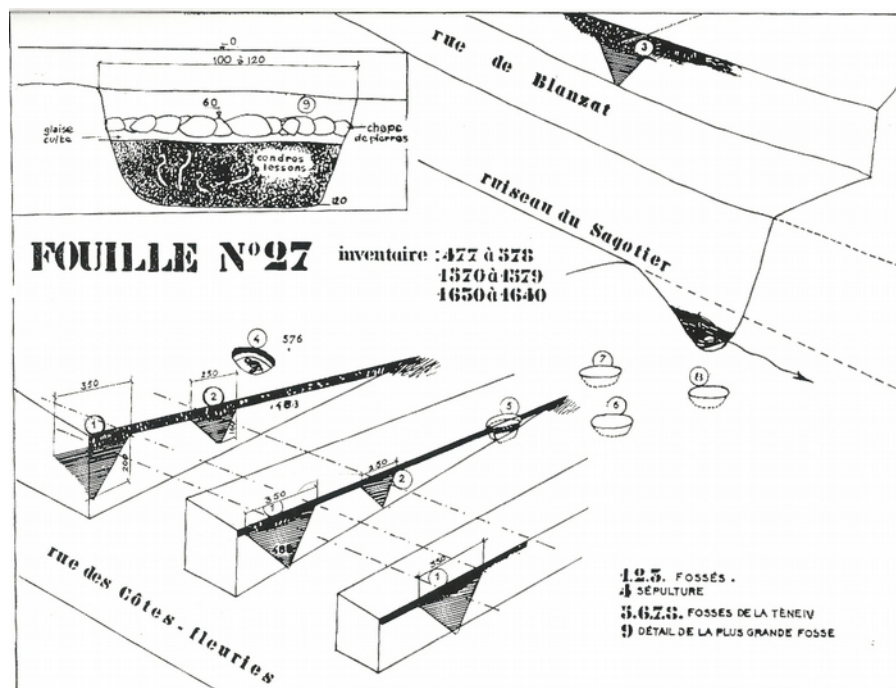
Dans un article écrit à l'occasion de la mise au jour d'un important fossé près du boulevard panoramique (été 2012), nous avons succinctement évoqué les découvertes et observations faites plus anciennement par Paul Eychart, lors de travaux de terrassements et de construction réalisés le long de la rue des Côtes-Fleuries, environ 200 m à l'est (Gras, 2012). Cette rue, qui se situe sur le versant sud du plateau des Côtes de Clermont, est séparée de la rue de Blanzat (grimpant à cet endroit sur le flanc occidental de la colline de Chanturgue) par un ravin étroit et profond creusé par le ruisseau des Sagotiers. Une large terrasse située à l'ouest de ce ruisseau était propice à l'occupation humaine, et Paul Eychart put ainsi y observer, à différentes reprises entre 1957 et 1981, plusieurs fossés en V. Y furent également repérées quatre fosses de l'âge du Fer, dont une fut fouillée. Enfin, une sépulture par inhumation, remontant à la préhistoire récente ou à la protohistoire ancienne, y fut dégagée.

Nous consacrons donc un nouvel exposé au site archéologique des Côtes-fleuries, le présent article étant beaucoup plus complet et précis que le précédent, qui se voulait un simple rappel de l'importance archéologique de ce secteur (nous avons en outre pu bénéficier de nouvelles sources d'information). Les différentes parties de cet article seront dans l'ordre : 1 – Les fossés / 2 – D'autres fossés à proximité / 3 – La sépulture / 4 – Datations des fossés et de la sépulture / 5 – Des fosses de l'âge du Fer.

1 – Les Fossés

En 1957, lors de terrassements rue des Côtes-Fleuries et particulièrement de la construction d'une maison au n° 38, Paul Eychart fut informé de la mise au jour d'un fossé triangulaire (en forme de V), « *retrouvé sur la pente à environ 600 mètres du sommet au niveau de la cote 400, rue des Côtes Fleuries, à droite en montant, dans les propriétés de M.M. JUFFIN, DEPIN et NAULIN* [aux n° 32, 36 et 38 selon Pierre Vallat, côté oriental de la rue]. *Ce fossé a été rendu visible par des travaux de construction en cours et nous a été signalé par un étudiant (M. CHASSAING demeurant dans la même rue), voici presque un an.* » (Eychart, 1958, p. 9).

De direction S-E/N-O, il était recoupé « *en trois endroits et visible quatre fois sur une longueur de 15 mètres.* » (Eychart, 1958, *ibid.*). Ce fossé, vraisemblablement comblé par couches successives, était rempli d'une terre argilo-limoneuse dans laquelle étaient inclus des fragments de sable noir aggloméré. Pierre-François Fournier, directeur de la circonscription archéologique, en visite sur le site, y distingua trois couches successives (et horizontales) de comblement, par ruissellement, du fossé : – 1) un remblaiement par alluvionnement (dépôt de grains calcaires et volcaniques) – 2) un remblaiement (lent) par des particules de terre arable – 3) de nouveau un remblaiement par alluvionnement (dépôt de grains calcaires et volcaniques).



Deux fossés en V parallèles, espacés de 4 à 5 m, creusés dans un terrain argilo-calcaire et comblés de terre, furent finalement repérés à travers huit coupes sur une distance d'environ 160 m. Ils étaient orientés E/S-O dans le sens de la pente, d'une déclivité de 20 % (les dimensions étant de 3,30 m de largeur et de 2 m de profondeur pour le fossé ouest ; de 2 m de largeur et 1,60 m de profondeur pour le fossé est). Le fossé ouest fut également observé par Pierre-François Fournier en avril 1959, mars 1960, mai 1960 et janvier 1961. Ces fossés furent recoupés en 1979, lors de travaux effectués du même côté de la rue, ainsi qu'en avril 1981 de l'autre côté de la rue, au n° 37, à environ 0,65 m du sol actuel (profondeur des fossés : environ 1,60 m - ouverture : 2 m à 2,50 m).

Schéma sur l'emplacement des fossés parallèles et des fosses de l'âge du Fer (coupe d'une fosse en haut à gauche) Eychart, 1969, fig. 64, p. 307

Sur l'autre rive du ruisseau des Sagotiers, qui coule à cet endroit dans un véritable ravin, un autre fossé en V (1,25 m de largeur maximum et 0,80 m de profondeur), de direction est-ouest, fut observé par Paul Eychart (en juillet 1962), ainsi que par Pierre-François Fournier, à l'occasion de travaux de terrassement (talus de décaissement pour la construction d'une maison au 208 bis rue de Blanzat, sur le flanc ouest de Chanturgue). Ce dernier fossé se situant sensiblement au même niveau altimétrique (429 m) que ceux observés rue des Côtes-Fleuries (410 m), Paul Eychart émit l'hypothèse d'une enceinte qui aurait englobé une partie du ruisseau des Sagotiers.

II – D'autres fossés à proximité

À environ 200/300 m à l'est de la rue des Côtes-Fleuries, deux coupes de fossés en V, creusés dans un substrat marno-calcaire et comblés d'une terre plus foncée (tels les fossés précédents) furent également observés par nous-mêmes.

Le premier, signalé et photographié par Yves Anglaret (cf. « *La Chronique de l'Oppidum* » n° 52, p. 6), est resté longtemps apparent dans un talus supérieur du boulevard panoramique, avant qu'un chantier de construction ne le fasse disparaître début 2012. De dimensions relativement comparables à ceux des Côtes-Fleuries, il mesurait 2,50 m à l'ouverture, son fond paraissant plat.

Quant au second fossé, il fut mis au jour lors de terrassements dans un terrain se situant entre le boulevard Panoramique et la fin de la rue de Beaupeyras, sur un relief très pentu d'environ 20 %, sa partie supérieure ayant été décaissée sur une hauteur de plus de 4 m. Ses dimensions sont nettement supérieures aux fossés évoqués précédemment et en font incontestablement un ouvrage de nature défensive (Gras, 2012).

Il y a donc dans ce secteur du versant sud du plateau des Côtes tout un réseau de fossés, appartenant peut-être à un même ensemble, dont la fonction et la datation n'ont pu être précisés faute de surveillance suffisante des travaux par les autorités de l'État et de fouilles d'envergure à l'époque de Paul Eychart.

III – La sépulture

En 1959, au sein d'une fosse creusée dans une couche argilo-calcaire, une sépulture par inhumation fut découverte à 4 m d'une section du fossé ouest, suite à l'apparition de quelques ossements. L'individu était « *couché sur le côté droit, les bras repliés contre la poitrine, la main gauche remontant vers les épaules, la main droite engagée sous les côtes, les jambes repliées et fortement contractées formant un angle droit avec l'axe du corps penché en avant* » (Eychart 1961, p. 59). Il s'agissait vraisemblablement d'un individu de sexe masculin, peut-être âgé d'environ 50 ans et mesurant aux alentours d'1,65 m. Ses dents étaient très usées et son crâne portait une trépanation occipitale.



*Sépulture, présumée néolithique
par Paul Eychart
Eychart, 1961, fig. 27, p. 59*

IV - Datation des fossés et de la sépulture

Paul Eychart ne put fouiller qu'une petite section du fossé ouest dans lequel il ne récolta qu'un seul fragment de poterie « très fruste » qu'il ne put dater.

D'autres fragments de céramique (dont une anse et un à col cylindrique), datés par Paul Eychart, selon ses publications, de l'âge du Bronze/II moyen (Eychart, 1969, pp. 108-110) ou du Néolithique (Eychart, 1961, pp. 58-60 / Eychart, 1987, pp. 34-35), furent néanmoins découverts à environ trois mètres du squelette et quatre mètres du fossé intérieur. Le fait que l'individu soit de plus enseveli, selon Paul Eychart, dans une position typique du Néolithique, amena finalement Paul Eychart à dater la sépulture du néolithique (Eychart 1987, *ibid.*), précisément du chasséen (Néolithique moyen, vers 4000-3500 av. J.-C.), ainsi que les fossés.

En revanche, pour Pierre Vallat, « *...en l'absence de mobilier en dépôt ou de caractéristiques très spécifiques dans le mode d'ensevelissement, la datation néolithique du défunt proposé par P. Eychart reste hypothétique à notre avis.* » (Vallat 2002, p. 500).

En effet, les maigres éléments mobiliers ne sont donc pas forcément en rapport avec l'inhumation (et les fossés). La sépulture ne peut donc être datée, même si la position et le traitement du corps – rappelant la sépulture néolithique du Creux Rouge, située à environ 600 m à l'est (cf. *Chronique* N° 100 pp. 6-7) – peuvent raisonnablement permettre d'envisager une datation au Néolithique.

Paul Eychart attribua le réseau de fossés à une enceinte néolithique : camp ou enceinte funéraire. Toutefois, le fait que la sépulture, les fragments de céramique et le fossé oriental soient découverts à quelques mètres les uns des autres, ne signifie pas pour autant qu'ils datent de la même époque. De plus, contrairement à la sépulture, les fossés en V ne sont pas typiques d'une époque donnée et pourraient tout aussi bien appartenir à l'âge du Fer (cf. partie suivante).

Concernant la fonction des fossés, leur attribution à une enceinte reste évidemment hypothétique. On peut tout aussi bien penser, par exemple, à un espace de circulation sécurisé entre les deux fossés ou entre le ravin du Sagotier et ces deux derniers.

V – Des fosses de l'âge du Fer

À environ 10 m au S/E de la sépulture, Paul Eychart dégagait également une fosse (cf. illustration p. 10). Trois autres fosses de même type, qu'il n'eut pas l'autorisation de fouiller, lui furent signalées par les terrassiers.

Cette fosse (dimensions : 1 m au sommet - 0,80 m à la base - 0,40 m de profondeur) était fermée par un lit de pierres qui reposait sur une couche de glaise durcie au feu. Elle était comblée de terres noires et contenait des traces de cendre, quelques fragments d'ossements d'animaux (porc et chèvre), 2 pesons de fuseau et surtout 84 tessons de poterie (2 seulement provenaient de céramiques faites au tour, aucun ne pouvant se recoller à un autre).

Paul Eychart data cette fosse de la « Tène III » (La Tène finale), se référant notamment à des fragments de vases ovoïdes aux décors typiques d'« Aulnat ». Cependant, selon Christine Mennessier-Jouannet (Provost/Menessier-Jouannet, 1994, p. 96) et Pierre Vallat (Vallat, 2002, p. 500), qui se basent principalement sur les planches publiées par Paul Eychart (Eychart 1969, p. 79 et 81), le mobilier céramique serait nettement plus ancien et attribuable à l'extrême fin du I^{er} âge du Fer ou à La Tène ancienne (V^e / IV^e siècle av. J.-C.) ; Pierre Vallat penchant pour La Tène B (2^{ème} moitié du IV^e siècle av. J.-C.).

En ce qui concerne la nature de cette fosse, Paul Eychart écarta l'hypothèse d'un « foyer ». En effet, les ossements ne portaient pas trace de feu et aucun des nombreux tessons de poterie ne pouvait être recollé à un autre. L'absence de trou de poteau ne lui permettant pas d'envisager des vestiges d'habitat, Paul Eychart avançait l'hypothèse d'une sépulture par incinération : les ossements d'animaux pourraient ainsi correspondre à des vestiges d'offrande alimentaire, les fosses matérialisant de ce fait des « *ensevelissements après incinération sous tombe plate* ». Pour Pierre Vallat, en revanche, l'existence de ces fosses « *...pourrait témoigner de la présence d'un secteur d'habitat à proximité immédiate.* » (Vallat, 2002, p. 500).

Philippe GRAS

BIBLIOGRAPHIE

DESFORGES Émile, FOURNIER Gabriel, FOURNIER Pierre-François, HATT Jean-Jacques, IMBERDIS Franck,

- **1970 : Nouvelles recherches sur les origines de Clermont-Ferrand** (Institut d'Études du Massif Central – Fascicule V – Faculté des Lettres et sciences humaines de l'université de Clermont-Ferrand – Clermont-Fd – pp. 402-403).

EYCHART Paul,

- **1958 : Fouilles pratiquées aux "Côtes de Clermont"** (Autorisation du 3 juillet 1957 - Rapport présenté par M. P. Eychart, Professeur de dessin au Lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand – pp. 9-10).
- **1961 : L'oppidum des Côtes Augustonemetum Gergovie** (éd. Volcans – Clermont-Fd- pp. 58-61, 78-81).
- **1969 : Préhistoire et origines de Clermont** (éd. Volcans – Clermont-Fd – pp. 108-110, 305-313).
- **1987 : La bataille de Gergovie (Printemps 52 av. J.-C.) Les faits archéologiques Les sites Le faux historique** (éd. Créer – Nonette – pp. 34-38, 45).
- **Cahiers de fouilles.**

GRAS Philippe,

- **2012 : Découverte d'un fossé défensif** (dans *La Chronique de l'Oppidum* N° 86 – septembre 2012 – pp. 2-5).
www.gergovie.fr/htmfr/documents/N86.pdf

PROVOST Michel et MENNESSIER-JOUANNET Christine (sous la direction de),

- **1994 : Carte Archéologique de la Gaule Puy-de-Dôme 63/1 Clermont-Ferrand** (Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Min. de la Culture et de la Francophonie, Min. de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche – diffusion Fondation Maison des Sciences de l'Homme – p. 96).

VALLAT Pierre,

- **2002 : Histoire de l'occupation du sol dans la Limagne des buttes (Puy-de-Dôme) de l'âge du Fer à l'antiquité tardive** (Thèse de Doctorat de l'Université d'Avignon et des pays du Vaucluse, sous la direction de Michel Provost / UFR de Lettres, section des Sciences Humaines / Discipline : histoire, civilisation et archéologie des mondes antiques / pp. 499-502).